

Conseil Municipal
du 30 juin 2017 – 20 heures

Présents : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Géraldine GERIN, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Michel SAUTEREAU, David SUPPLICIAU

Absents excusés

Mesdames Sophie CAILLARD, Alison PETIT, Messieurs Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN.
Pouvoir de Monsieur Bruno CAVOY à Madame Virginie DELAHAYE

Secrétaire de séance : Madame Corinne SERRE

1- DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal s'est réuni afin d'élire les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Il est procédé à la désignation des membres du bureau électoral, composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Michel SAUTEREAU, Thierry ARLETTAZ, David SUPPLICIAU, et de Madame Dominique BARBOT. Madame le Maire en assure la présidence. Madame Corinne SERRE est désignée secrétaire.

Une liste unique de candidats est déposée en début de séance :

Délégués

- Monsieur Michel SAUTEREAU
- Madame Nadia SOLLOGOUB
- Monsieur Thierry ARLETTAZ

Suppléants

- Madame Corinne SERRE
- Monsieur Patrick BONDEUX
- Madame Géraldine GERIN

Après enregistrement de cette candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 10
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de votes blancs : 0
- nombres de suffrages exprimés : 10

La liste unique a obtenu 10 voix, soit la majorité absolue des voix. Sont donc proclamés délégués pour les élections sénatoriales : Monsieur Michel SAUTEREAU, Madame Nadia SOLLOGOUB, Monsieur Thierry ARLETTAZ, et suppléants : Madame Corinne SERRE, Monsieur Patrick BONDEUX, Madame Géraldine GERIN.

2- RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT AIDE

Madame le Maire rappelle que le contrat aidé d'un agent du service périscolaire et chargé de l'entretien des locaux, arrive à son terme le 14 juillet prochain. Eu égard aux besoins en personnel à la cantine, au service scolaire et pour l'entretien des locaux, la commission du Personnel réunie le 22 juin 2017, propose aux membres du Conseil de renouveler ce contrat. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de PÔLE EMPLOI le renouvellement du contrat pour une durée de 12 mois, à 20 heures/semaine rémunérées au SMIC.

Madame le Maire clôt la séance à 20h10.

Le secrétaire de séance,
Corinne SERRE



Le Maire,
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

